

AUTO ECOLE

AGREMENT N° E110 250 63 10
CONDUITE ACCOMPAGNEE
PERMIS B
PERMIS BOITE AUTOMATIQUE
PERMIS A1 A2
PASSERELLE A2 VERS A
FORMATION SCOOTER AM

SIRET 528 392 608 000 14

aetopdepart@gmail.com

TOP DEPART



CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE

N° ACTIVITE 272 503 295 25
PERFECTIONNEMENT TOUS PERMIS
FORMATION POST PERMIS
FORMATION ECO CONDUITE
FORMATION REMORQUE B96
FORMATION PERMIS BE REMORQUE

8 rue du Mont Miroir

25120 MAICHE 03/81/64/03/45

PROGRAMME DE FORMATION A1 AVEC PERMIS B DE PLUS DE 2 ANS

Objectifs

Être capable de conduire une motocyclette, dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.1 kW/kg.

Pré requis

- Etre en possession du permis depuis + de 2 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives

Déroulement de la formation

Elle se déroule sur 7 heures et se décompose en 3 modules

SEQUENCE 1 MODULE THEORIQUE

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules,
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple, conduire sous la pluie, circuler de nuit, anticiper et détecter les dangers,
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes,
- de savoir se rendre détectable,
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes),
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues,
- connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons...
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route.

MODULE 2 HORS CIRCULATION

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage),
- démarrer et s'arrêter,

- position de conduite,
- équilibre et répartition du poids du corps,
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant),
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière),
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement,
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant),
- importance du regard,
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule,
- avec et sans passager.

MODULE 3 EN CIRCULATION

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de,

- rechercher les indices utiles,
- adapter sa vitesse aux situations,
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales,
- choisir la voie de circulation,
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent,
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts),
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction,
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration),
- accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e,
- négocier un virage.